

# BREVET D'INVENTION

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 971.980



Perfectionnements apportés aux porte-plume à réservoir et stylographes à pointe.

Société dite : PANICI FRÈRES résidant en France (Seine).

Demandé le 30 novembre 1940, à 14<sup>h</sup> 5<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 23 août 1950. — Publié le 24 janvier 1951.

La présente invention concerne les porte-plume à réservoir et elle a essentiellement pour objet d'en augmenter très notablement la capacité, à conditions de volume égales, et d'en faciliter le remplissage.

En effet, le corps de ces porte-plume était jusqu'ici constitué le plus communément par une simple enveloppe en matière plastique à l'intérieur de laquelle était disposée une vessie en caoutchouc, inattaquable par l'encre, et dont le volume était nécessairement limité par les mécanismes d'emplissage.

Les caractéristiques essentielles de l'invention consistent tout d'abord à remplacer la vessie souple de caoutchouc par une chemise rigide en métal inoxydable (acier, par exemple), ou en toute autre matière inattaquable à l'encre, tournée, moulée, emboutie, etc. En outre, l'extrémité arrière de cette chemise indéformable pourra, soit présenter un élargissement permettant d'y loger un joint étanche dans lequel pourra se déplacer un piston de remplissage d'un diamètre sensiblement égal au diamètre interne de l'enveloppe, soit venir s'appuyer en bout sur ce joint.

Enfin, ce piston sera réalisé sous la forme d'un tube creux également en matière appropriée et dont la capacité utile viendra s'ajouter à celle du réservoir, de telle sorte que la capacité totale de celui-ci sera sensiblement égale à celle de la chemise rigide tout entière, alors que dans les constructions actuellement réalisées, la moitié environ du réservoir était seule utilisable.

Le dessin annexé à titre d'exemple, et qui ne saurait de ce fait limiter la portée de l'invention, montre en fig. 1, à une échelle agrandie et en coupe longitudinale, un mode de réalisation pratique et en fig. 2 une variante de construction.

L'enveloppe 1, en matière plastique, est manchonnée intérieurement d'une chemise en acier inoxydable 2, emboutie en 3, pour faire place au joint étanche 4. Le piston creux de remplissage 5, qui peut être actionné extérieurement par la tête 6,

peut, du fait de cet élargissement 3, être d'un diamètre voisin de celui de la chambre 2. La capacité de ce piston sera telle que quelques aspirations suffiront pour remplir le réservoir, bien que la capacité de celui-ci soit naturellement accrue du fait de l'accroissement de capacité du piston qui constitue lui-même la partie arrière de ce réservoir.

On voit donc que le chemisage de l'enveloppe par un tube indéformable en matière appropriée, acier par exemple, et la constitution du piston par un tube rigide, permettent à la fois la facilité du remplissage et une très notable augmentation de la capacité du réservoir.

La présente invention peut être utilisée sur les porte-plume ou stylographes à pointe du modèle dit à encre visible par l'utilisation pour la chemise 2 d'une matière transparente. Dans ce cas, l'enveloppe 1 peut être interrompue à la partie avant du porte-plume, ou encore les pièces 1 et 2 peuvent être confondues en une seule pièce en matière appropriée.

La figure 2 représente une variante de construction suivant l'invention.

La pièce 1 représente l'enveloppe, 2 le corps de pompe dont la partie arrière forme une butée 3' et le joint 4 se trouve maintenu contre cette butée et une bagye 7 solidaire de l'enveloppe.

## RÉSUMÉ :

1° L'invention consiste essentiellement à remplacer la vessie déformable, formant le réservoir d'encre usuel, par une capacité indéformable faisant corps de pompe, cette capacité indéformable étant réalisée sous la forme d'un tube rigide en matière appropriée, terminé à sa partie postérieure par un joint étanche, à travers duquel se déplace le piston de remplissage;

2° Ce joint peut être logé dans un élargissement de la partie postérieure du tube, ou maintenu entre une butée portée par l'extrémité de l'enve-

[971.980]

— 2 —

loppe et une butée portée par l'extrémité du corps  
de pompe;

3° L'emplissage est obtenu par un piston creux

de gros diamètre, dont la capacité prolonge celle  
du corps de pompe, ce piston formant la partie  
postérieure du réservoir.

Société dite : PANICI FRÈRES.

Par procuration :

BLÉRY.

Fig. 1.

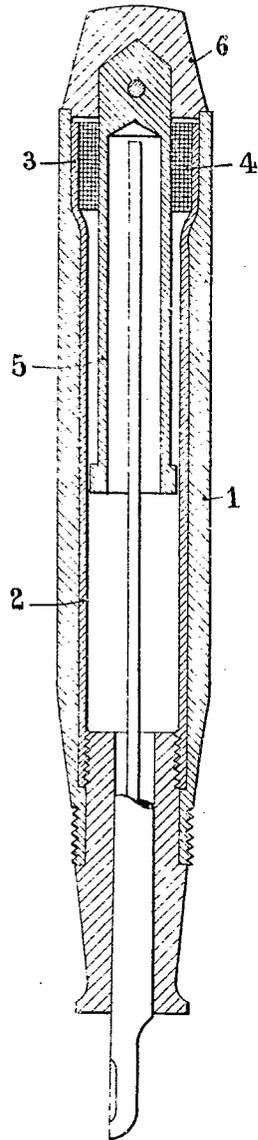


Fig. 2.

